

c.r. a.g du 25.10 1975

Sté UFFI

1. concerne la 1<sup>ère</sup> tranche : c.r. du conseil syndical et approbation des comptes de 1974 – quitus
2. concerne les deux tranches : budget 1975
3. renouvellement du mandat au syndic
4. renouvellement des membres du conseil syndical
5. problèmes généraux concernant la construction
6. espaces verts : embauche d'un jardinier rémunéré par la copropriété
7. installation d'un réseau d'arrosage
8. contrat d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude